

SCEA FONSSEAU

Dossier de demande
d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'installations
de stockage d'alcools de bouche

à BELLEVIGNE (16)

Partie n° 1 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Destinataires	Société	Email	Téléphone
Aurélien GRILLET Emmanuel GRILLET	SCEA FONSSEAU	aggg16@gmail.com	06.62.68.84.87

Numéro de version	Établie par	Vérifié par	Approuvé par	Date
1	A. RABILLON	C. MUSSET	A. GRILLET	28 septembre 2021

ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 830 339 636 000 29
59 av Beaupréau local n° 5
17390 La TREMBLADE
Tel : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr



Table des matières

1. DEMANDEUR	5
1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE	5
1.2 DONNÉES SUR LE SITE	5
1.3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION	5
2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	6
3. OBJET DU DOSSIER	6
4. CADRE RÉGLEMENTAIRE	6
5. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS EXISTANTES	7
5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS EXISTANTES	7
5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES	7
6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENT PROJETÉS	7
6.1 DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS — UTILITÉS	8
6.2 FLUX MATIÈRES	9
6.3 DÉCHETS	9
6.4 CONSOMMATIONS	9
7. CLASSEMENT PROJETÉ DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS	9
8. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	11
8.1 ÉLÉMENTS FINANCIERS	11
8.2 MONTANT DES INVESTISSEMENTS	11
8.3 CAPACITÉS TECHNIQUES	11
9. CALCUL DES GARANTIES FINANCIÈRES	11
10. ÉTUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	12
10.1 SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MILIEUX	12
10.2 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES PRÉVUES	16
10.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	17
11. ÉTUDE DE DANGERS	18
11.1 POTENTIELS DE DANGERS	18
11.2 SÉLECTION DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX	18
11.3 RECOMMANDATIONS POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES	18
11.3.1 MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES	18
11.3.2 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE	19
11.3.3 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION	19
11.3.4 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE	19
11.3.5 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION	20
11.3.6 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION	20
11.3.7 MOYENS DE LUTTE EXTERNE	20
11.4 SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT	21
11.5 SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES	21
11.6 ÉLÉMENTS RELATIFS A LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION	21
11.6.1 ÉLÉMENTS RELATIFS A LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION	21
11.7 TRACES DES PÉRIMÈTRES D'EFFETS DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX	22

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site	6
Figure 2 : Rayon d'affichage	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Identification de la personne morale	5
Tableau 2 : Données sur le site	5
Tableau 3 : Coordonnées géographiques du site	5
Tableau 4 : Localisation des installations	7
Tableau 5 : Stocks et flux de matières entrantes	9
Tableau 6 : Production de déchets projetés	9
Tableau 7 : Consommations	9
Tableau 8 : Synthèse des capacités de stockage projetées	9
Tableau 9 : Classement ICPE projeté	10
Tableau 10 : Application de la règle de cumul au site	10
Tableau 11 : Données financières de la société	11
Tableau 12 : Liste des travaux et échéancier	11
Tableau 13 : Synthèse de la sensibilité des milieux	15
Tableau 14 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels	17
Tableau 15 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers	18
Tableau 16 : Phénomènes dangereux retenus	18
Tableau 17 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR	21
Tableau 18 : Synthèse des distances d'effets de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR	21

1. DEMANDEUR

1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

N° identification RCS	489 715 938 R.C.S. ANGOULÊME
SIRET	489 715 938 000 10
Date d'immatriculation	21/04/2006
Date de création	15/03/2006
Dénomination sociale	FONSSÉAU
Forme juridique	Société civile d'exploitation agricole
Capital social	108 000,00 €
Adresse du siège	2 FONSSÉAU 16120 BELLEVIGNE
Activités principales/Code APE	Culture de la vigne (0121Z)
Gérant	Monsieur Aurélien GRILLET Monsieur Emmanuel GRILLET

Tableau 1 : Identification de la personne morale

1.2 DONNÉES SUR LE SITE

Adresse du site	2 FONSSÉAU 16120 BELLEVIGNE
Effectif prévu sur le site	1 personne
Horaires de fonctionnement	8 h – 12 h et 14 h – 18 h
Nombre de jours travaillés	220 jours par an.

Tableau 2 : Données sur le site

1.3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

L'entreprise est implantée :

- dans le département de la CHARENTE,
- à environ 19 km au sud-est de COGNAC,
- à environ 8 km au sud-ouest de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE,
- sur la commune de BELLEVIGNE, n° 2 au lieu-dit FONSSÉAU.

Référentiel	WGS84	Lambert II Étendue	GPS	Lambert 93
X	0° 8'32.4744 » O	406 416,30 m	- 0,142 354	454 856,00 m
Y	45° 32'40.4700 » N	2 063 519,91 m	45,544 575	6 498 776,89 m
Z	90 à 100 m NGF			

Tableau 3 : Coordonnées géographiques du site



Source : viamichelin.fr

Figure 1 : Localisation du site

2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

L'organigramme de la société se décomposera comme suit :

- Monsieur Aurélien GRILLET : Gérant,
- Monsieur Emmanuel GRILLET : Gérant.

L'entreprise fait appel à un groupement d'employeurs pour gérer ses besoins ponctuels de personnel.

3. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier constitue la demande d'autorisation environnementale pour l'augmentation des capacités de stockage d'alcools de bouche du site de la SCEA FONSSÉAU sur la commune de BELLEVIGNE.

Ce document vise à présenter l'ensemble des données administratives exigées pour ce dossier.

Le projet consiste en la création de 1 nouveau chai de 299,46 m² et de Quantité susceptible d'être Présente de 500 m³ sur un site comportant déjà un chai similaire dont la QSP sera augmenté de 499,9 m³ à 500 m³.

4. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les quantités d'alcools projetées relèveront du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En application du Livre V Titre 1 du Code de l'Environnement relatif aux ICPE, l'entreprise doit faire l'objet d'une autorisation, dénommée autorisation environnementale.

Les installations relevant du régime de l'autorisation qui ne sont pas soumises à évaluation environnementale systématique sont soumises à un examen au cas par cas par l'autorité environnementale. L'examen au cas par cas du projet de l'entreprise a donné lieu à une décision de dispense d'étude d'impact par l'Autorité Environnementale. Cette décision est jointe en annexe.

5. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS EXISTANTES

5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS EXISTANTES

Le site est conçu pour d'activité de stockage d'alcools de bouche et des activités agricoles, ce qui implique :

- des réceptions et des expéditions de produits (alcools),
- des installations de stockage d'alcools,
- du stockage de matériel agricole.

5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le site a déjà fait l'objet d'une déclaration et, bien que les travaux ne soient pas finalisés, il comportera les installations suivantes au début de la phase de construction du présent projet :

- un chai de vieillissement d'alcools de 299,46 m² et de QSP 499,9 m³,
- une aire de lavage de véhicules agricoles,
- un hangar agricole de 993 m²,
- une réserve incendie de 600 m³
- des voiries calcaires.

6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENT PROJÉTÉS

L'entreprise projette l'augmentation de ses capacités de stockage d'alcools en construisant un nouveau chai et en portant à 500 m³ les capacités du chai existant. Ce chai sera similaire au premier chai construit. Il aura une surface de 299,46 m² et une QSP de 500 m³.

Le projet comprend également :

- la création d'une aire de dépotage commune aux deux chais et du bassin de rétention associé,
- la création d'un local PIA alimenté par une cuve enterrée de 10 m³,
- la création d'un bassin de régulation et d'infiltration des eaux pluviales,
- l'extension et le goudronnage des voiries,
- l'aménagement d'espaces des espaces verts.

À l'issue du projet, le site comptera les installations suivantes :

Parcelle	Adresse	Propriétaires	Surface (m ²)	Surface dans le projet (m ²)	Installations
386 C 85	FONSSÉAU 16120 BELLEVIGNE	La nue-propriété est divisée en 3 entre GRILLET Emmanuel, Aurélien et LUCAS Virginie (3 enfants) et l'usufruit est à GRILLET Jean-Marie et Bernadette	3052	3052	Voirie, Hangar agricole Espaces verts, Accès
386 C 83			5595	5595	Chai n° 1 Voiries et Accès Espaces verts, Vignes
386 C 82			2688	2688	Voiries, Espaces verts Vignes
386 C 81			6395	6395	Voiries Espaces verts
386 C 84			2 490	2 490	Réserve incendie Aire de lavage Local technique Cuve de récupération des phytosanitaires, Voiries, Espaces verts
386 C 831			12 510	6176	Bassin de rétention, Bassin d'infiltration Voirie calcaire Espaces verts
386 C 90		La nue-propriété est divisée en 2 entre GRILLET Emmanuel et Aurélien et l'usufruit est à GRILLET Jean-Marie et Bernadette	6475	4311	Chais n° 1 et n° 2 Aire de dépotage Voirie, Espaces verts
Total				30 707	

Tableau 4 : Localisation des installations

6.1 DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS — UTILITÉS

ÉLECTRICITÉ

L'électricité servira aux besoins à l'alimentation des pompes, à l'éclairage des chais et aux équipements de surveillance.

EAU POTABLE

Le site sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Cette eau servira à l'alimentation les dispositifs de lutte contre les incendies et au fonctionnement de l'aire de lavage.

EAUX DE PROCESS

L'activité de vieillissement tel que projeté par l'entreprise n'induit pas de rejet d'effluents.

L'aire de lavage de matériel constitue une source d'effluents. Elle ne sera pas modifiée dans le cadre du projet.

Pour rappel, cette aire est équipée d'une vanne trois voies permettant de séparer les effluents :

- les effluents contenant des produits phytosanitaires sont dirigés vers une réserve enterrée de 15 m³ où ils sont stockés avant d'être évacués par un prestataire spécialisé ou traité par le procédé PHYTOBARRE,,
- les effluents viticoles, chargés de matières organiques, sont traités par un dégrilleur puis stockés avant d'être évacués vers la SARL DOMAINE DE LA TUILERIE qui les valorise suivant un plan d'épandage présent en annexe,
- en dehors des périodes d'utilisation, les eaux pluviales sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans le bassin de régulation et d'infiltration.

EAUX USÉES

Le site ne générera pas d'eau sanitaire.

EAUX PLUVIALES

Une étude hydraulique a été réalisée pour dimensionner les installations de traitement des eaux pluviales. Celle-ci est jointe en annexe du dossier.

Compte tenu des contraintes topographiques, les éventuels ruissellements des zones d'espaces verts dans l'axe du talweg ne pourront être collectés. Ces zones représentent environ 9000 m² et resteront en espaces verts comme c'est le cas à l'état actuel.

Comme mentionné dans l'étude hydraulique, il sera réalisé :

- deux séparateurs à hydrocarbures de classe I pour l'aire de lavage et les surfaces de voiries, parkings et aires de circulation dimensionnés respectivement à 10 l/s et 50 l/s avec une teneur maximale autorisée en hydrocarbures résiduels de 5 mg/l ;
- deux débourbeurs de 2000 litres pour l'aire de lavage et 5000 litres pour les voiries, parkings et aires de circulation ;
- une vanne de sectionnement en sortie de chaque séparateur d'hydrocarbures en cas de déversement accidentel ;
- un bassin de régulation et d'infiltration de 530 m³ dimensionné pour gérer, sans débordement, au minimum des pluies de retour 30 ans.

EAUX ACCIDENTELLES :

L'aire de dépotage sera raccordée à un bassin de rétention de 30 m³. En cas de débordement, les écoulements seront dirigés vers le bassin de régulation qui sera pourvu d'une vanne manuelle en sortie. Les eaux pluviales collectées durant les dépotages dans le bassin de rétention de 30 m³ seront pompées vers le séparateur d'hydrocarbures.

Le chai existant est en rétention interne via un encaissement de 200 cm et des seuils de 17 cm. Le nouveau chai sera en rétention interne via un encaissement de 217 cm. Pour chaque chai, le volume de rétention sera de 650 m³.

Des kits antipollution ou des matériaux absorbants seront à disposition pour les écoulements de faible envergure.

CHAUFFAGE

Les chais ne seront pas chauffés. La température dans les chais fluctuera entre 10 °C et 25 °C sur l'année.

TÉLÉCOMMUNICATION

Le personnel travaillant sur site disposera de téléphones portables.

6.2 FLUX MATIÈRES

Les tableaux suivants récapitulent les stocks et flux actuels et projetés de l'entreprise.

Produits	Quantité max en stock actuelle	Quantité max en stock projetée	Flux max Annuel actuel	Flux max Annuel projeté
Alcools entrants	499,9 m ³	1 000 m ³	60 m ³	60 m ³
Alcools sortants			/	60 m ³

Tableau 5 : Stocks et flux de matières entrantes

À l'issue de la phase de remplissage des chais, les volumes d'alcools entrants et sortants seront identiques soit 60 m³/

6.3 DÉCHETS

À la suite du projet, les principaux déchets produits par le site seront des déchets verts et des boues de séparateur d'hydrocarbures. L'activité de vieillissement d'alcools ne génère pas de déchet.

Désignation	Code déchet	Quantité produite	Provenance interne	Stockage interne	Élimination
Déchets divers	20 01 01 20 01 08	<1 t/an <1 t/an	Papier DIB	Containers communaux Benne tout venant	Communauté de communes
Déchets verts	20 02 01	-	-	-	Sur place
Déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières	02 07 01	65 m ³	Aire de lavage	Cuve enterrée de 15 m ³	Valorisé par épandage suivant le plan d'épandage en annexe
Emballages souillés de produits phytosanitaires	02 01 08	7 - 8 sacs par an	Aire de lavage	Dans le local phyto	ADIVALOR
Eaux de lavage contenant des produits phytosanitaires	02 01 08	35 m ³	Aire de lavage	Cuve enterrée de 15 m ³	Traité sur place via le procédé ECOBANG
Boue du séparateur d'hydrocarbures	13 05 02	<1 m ³ /an	Séparateur d'hydrocarbures	Pompage	ORTEC SERVICE ENVIRONNEMENT

Tableau 6 : Production de déchets projetés

6.4 CONSOMMATIONS

Le tableau suivant résume les consommations maximales annuelles et journalières de l'entreprise.

Utilités	Consommation maximale actuelle		Consommation maximale projetée	
	Annuelle	Journalière	Annuelle	Journalière
Eau de ville	100 m ³	1 m ³	100 m ³	1 m ³
Électricité	7 500 kWh	-	15 000 kWh	-

Tableau 7 : Consommations

7. CLASSEMENT PROJETÉ DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS

Le tableau suivant synthétise les capacités de stockage sur site au terme du projet.

Dénomination	Surface intérieure	QSP
Chai n° 1	299,46 m ²	500 m ³
Chai n° 2	299,46 m ²	500 m ³

Tableau 8 : Synthèse des capacités de stockage projetées

Le tableau suivant présente le classement ICPE des activités de l'entreprise au terme du projet.

N° Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Caractéristiques et capacités des installations	Régime (1)
4755 -2. a	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieur ou égale à 500 m ³	Chai n° 1 : 420,3 m ³ Chai n° 2 : 420,3 m ³ QSP : 1 000 m³	A
4755 — 1	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5000 t.	QSP TOTALE SITE : 1 000 m³ x 0,947 = 947 t	Non soumis

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration

Tableau 9 : Classement ICPE projeté

Les activités de l'entreprise ne relèveront d'aucune activité listée dans les rubriques 3000 de cette nomenclature. Par conséquent, l'entreprise ne sera pas concernée par la Directive IED.

L'inventaire qualitatif et quantitatif des produits présents sur le site au regard des règles de classement SEVESO est présenté dans le tableau suivant.

Nom	Rubrique principale	Seuil haut associé	Poids de la somme			Seuil bas associé	Poids de la somme			
			(a)	(b)	©		(a)	(b)	©	
Alcools de bouche	947 t	4755	50 000 t	0	0,018 94	0	5 000 t	0	0,189 4	0
Total par somme	-	-	-	0	0,018 94	0	-	0	0,189 4	0

Tableau 10 : Application de la règle de cumul au site

Le seuil SEVESO BAS ne sera pas franchi directement par l'application de la règle de cumul.

Le site ne sera pas classé comme SEVESO BAS.

Au regard du tableau précédent, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- BELLEVIGNE,
- LIGNIERES-SONNEVILLE,
- BONNEUIL.

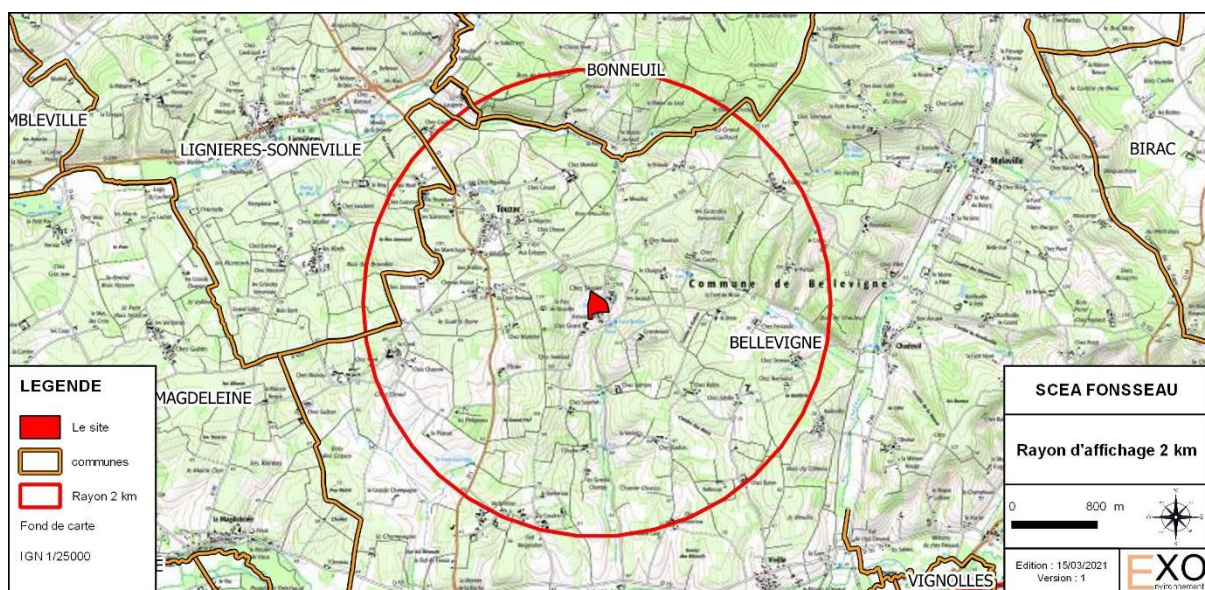


Figure 2 : Rayon d'affichage

Les plans suivants sont joints en annexes :

- le plan de situation au 1/25000,
- le plan au 1/25000 présentant le rayon d'affichage et les communes concernées,
- le plan d'ensemble au 1/2000,
- le plan de masse au 1/1000 et au 1/200.

8. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

8.1 ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les données financières de l'entreprise sur les 3 dernières années.

Année	Chiffre d'affaires	Capacité d'autofinancement
2018	191 807 €	110 298 €
2019	714 090 €	123 180 €
2020	980 441 €	351 400 €

Tableau 11 : Données financières de la société

Le montant global du projet de chais représente un coût approximatif de 670 000 € qui sera intégralement autofinancé.

8.2 MONTANT DES INVESTISSEMENTS

La répartition des investissements sur ce projet est la suivante :

Description	Échéance	Coûts
Étude — PC — Divers	juin-21	50 000 €
Terrassement et maçonnerie	Mars — Aout 2022	220 000 €
Couverture et charpentes	Aout 2022	70 000 €
Isolation	Aout 2022	11 000 €
Électrification	sept-22	7 000 €
Voiries en enrobé	Septembre — Octobre 2022	165 000 €
Racks	oct-22	€80,000
Cuves	juil-22	50 000 €
Installations de sécurité	oct-22	7 000 €
Installations de protection contre la foudre	sept-22	10 000 €
Total		670 000 €

Tableau 12 : Liste des travaux et échéancier

8.3 CAPACITÉS TECHNIQUES

Monsieur Aurélien GRILLET exerce des activités de vinification, distillation et vieillissement d'alcool depuis plus de 20 ans. Il est diplômé d'un Bac professionnel Viticulture Œnologie — Gestion d'entreprise Agricole.

9. CALCUL DES GARANTIES FINANCIÈRES

En tant qu'installation non classée SEVESO, la société n'est pas soumise à l'obligation de constitution des garanties financières pour les événements accidentels.

10. ÉTUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

10.1 SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MILIEUX

Le tableau suivant présente une synthèse de la sensibilité des milieux au regard de l'état initial réalisé et précise les impacts potentiels du projets susceptibles de les impacter.

Définition :

- **Sensibilité**

La sensibilité traduit les risques d'altération, de dégradation ou de destruction d'une composante de l'environnement, de perdre tout ou partie d'un enjeu, du fait de la réalisation du projet. La sensibilité se définit donc thème par thème et par rapport à la nature du projet envisagé. Les sensibilités peuvent se décliner selon un gradient de nul à très fort.

- **Enjeu**

Un espace, une ressource, un bien, une fonction sont porteurs d'enjeu lorsqu'ils présentent, pour un territoire, une valeur au regard de préoccupations environnementales, patrimoniales, culturelles, etc., ou lorsqu'ils conditionnent l'existence, le bon fonctionnement, l'équilibre, le dynamisme et l'avenir de ce territoire. L'enjeu est indépendant de la nature du projet, il se rattache au territoire.

Le tableau suivant présente une synthèse de la sensibilité des milieux au regard de l'état initial réalisé et précise les impacts potentiels du projet susceptibles de les impacter.

Thème	Description	Sensibilité	Enjeux
1. Localisation et caractérisation du site			
Contexte géographique général	Le site est localisé : <ul style="list-style-type: none"> • à environ 19 km au sud-est de COGNAC, • sur la commune de BELLEVIGNE, • au n° 2 du lieu-dit FONSSÉAU. 	Nulle	Fort Positionnement géographique en lien avec l'activité économique des entreprises locales.
Localisation cadastrale	Section C du cadastre sur les parcelles.	Nulle	Nul
2. Documents de planification			
Communauté de commune	BELLEVIGNE fait partie du Canton de Charente-Champagne et de la Communauté d'agglomération du Grand Cognac.	Nulle	Nul
SCoT	La commune de BELLEVIGNE est incluse dans le SCOT du COGNACAIS.	Modérée	Modéré Définit les orientations à venir
Document d'urbanisme	Le site est en zone N de la carte communale de TOUZAC.	Nulle	Forte Fixe les règles d'aménagement
Servitudes d'urbanisme	Le site est soumis aux servitudes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • la servitude AS1 liée au périmètre de protection du captage de COULONGE, • la servitude aéronautique T5 liée à l'aéroport de COGNAC-CHATEAUBERNARD, • la servitude I4 relative aux lignes électriques. 	Faible	Forte Impose des contraintes d'aménagement
3. Paysages			

Thème	Description	Sensibilité	Enjeux
Ambiance générale	Site au sein de l'entité paysagère « CHAMPAGNE CHARENTAISE »	Nulle	Nul
Ambiance communale	Le paysage de la commune de BELLEVIGNE est principalement composé de terres agricoles et d'installations liées à l'activité de production du COGNAC.	Nulle	Nul
Ambiance locale	Les environs du site présentent principalement des cultures, des vignes et des installations liées aux activités viticoles (hangars agricoles, distillerie, chais de vieillissement, chai de vinification...)	Faible Existence d'installations similaires à proximité	Faible Agrandissement d'un site existant
Ambiance parcellaire	Les abords immédiats du site présentent : des vignes, des cultures, un bois et au nord et au sud, des entreprises exerçant également des activités en lien avec la production de Cognac.	Faible Site déjà existant	Faible Agrandissement d'un site existant
Visibilité	Le site est visible depuis la départementale D420.	Faible Visibilité proche uniquement	Faible Agrandissement d'un site existant
4. Environnement humain et industriel			
Population et habitat	En décroissance démographique	Nulle	Fort Favoriser les emplois
Contexte économique	Activité principalement agricole et commerciale au niveau de la commune.	Nulle	Fort Développement économique
Voisinage immédiat	L'environnement immédiat du site se compose : <ul style="list-style-type: none"> de la distillerie de la « SARL DE LA TUILERIE » au sud, de cultures céréalières et de vignes à l'est, au nord et à l'ouest, d'une zone d'habitations au nord, de l'entreprise « DISTILLERIE DES TAUPIERS » et le « DOMAINES REMY MARTIN SA » au nord, de l'entreprise viticole « DOMAINE PIERRE DE BECHILLON-BORAUD » au sud-ouest. 	Faible Zone où les activités liées à la production de cognac sont déjà fortement présentes.	Fort Entreprise travaillant avec le porteur de projet.
ERP et zones de fréquentation du public	La boutique du site « DOMAINES REMY MARTIN SA » est à 25 m au nord du site et d'autres ERP sont à plus de 200 m.	Nul	Nul
Risques technologiques	À proximité du site, on recense les risques technologiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> DISTILLERIE DES TAUPIERS, soumise à enregistrement, production d'alcools à 50 m au nord, DOMAINE PIERRE DE BECHILLON-BORAUD, enregistrement, production d'alcools, au sud, SARL DE LA TUILERIE, enregistrement, production d'alcools, en limite sud. Le site n'est pas inclus dans un PPRT.	Faible, activités similaires environnantes	Fort Maîtrise des risques
5. Biens matériels, patrimoine culturel et archéologique			
Biens matériels et patrimoine culturel	Site en dehors d'un périmètre de protection d'un monument historique. Absence de patrimoine recensé sur la commune.	Nulle	Nul
Archéologie	Site en zone de présomption de prescriptions archéologiques. Le projet n'est pas de nature à affecter les éléments du patrimoine archéologique.	Faible Aucune découverte lors de travaux réalisés à proximité (1 ^{er} chai)	Fort Influence importante sur faisabilité du projet
6. Infrastructures			
Réseaux routiers et accès au site	Le site est accessible par la D420 et par le lieu-dit FONSSÉAU. Il n'existe pas de relevé de la circulation pour ces axes routiers.	Faible	Modéré

Thème	Description	Sensibilité	Enjeux
	Le site dispose de 2 accès : <ul style="list-style-type: none"> 1 accès principal goudronné en limite est, 1 accès principal goudronné en limite sud. Tous ces accès disposeront de portails.	Accès sécurisé et trafic relativement faible	Assurer la compatibilité avec les infrastructures
Réseau ferroviaire	La gare la plus proche est à Chateauneuf-de-Charente.	Nulle	Nul
Aéroport — aérodrome	L'aéroport le plus proche est celui de COGNAC-CHATEAUBERNARD.	Nulle	Nul
Réseau fluvial	La voie navigable la plus proche est la CHARENTE.	Nulle	Nul
7. Niveau sonores et vibrations			
Niveau sonores	Mesures en dessous des valeurs limites réglementaires.	Très faible	Modéré Cadre de vie modéré
Vibrations	Pas de sources de vibrations sur le site	Nulle	Nul
8. Émissions lumineuses			
Émissions lumineuses	Aucun éclairage au droit du site	Très faible	Nul
9. Données physiques et climatiques			
Topographie	Terrain en pente nord-est -> sud-ouest avec une hauteur comprise entre 89 et 100 m NGF. Écoulement des eaux de pluie des parcelles ouest sur le site	Nulle	Modéré, Le projet de comprendre la gestion des eaux pluviales de parcelles imperméabilisées.
Climatologie	La commune est sous l'influence d'un climat océanique. Ce climat, appartenant à la zone tempérée, se caractérise par des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides	Nulle	Nul
Contexte pédologique, géologique et hydrogéologique	Géologie Le site est sur la feuille géologique n° 708 — COGNAC Le site repose sur une couche géologique C6. Campanien	Nulle	Nul
	Hydrogéologie Une source est présente sur le site D'après l'Agence de l'Eau, les masses d'eau rencontrées au droit du site sont, dans l'ordre : FRFG094, FRFG073A, FRFG075A et FRFG078A. L'entreprise est située au sein du périmètre de protection rapproché du captage de SAINT-SAVINIEN-COULONGE.	Fort Nappes vulnérables	Faible Du fait de l'absence de sources de pollution sur le site.
	Pédologie Au droit des chais, le sous-sol est principalement constitué d'une couche calcaire sur plusieurs mètres. Cette couche calcaire est surmontée par une couche de terre argileuse grisâtre à cailloutis et blocs calcaires de plus en plus épaisse d'est en ouest. La capacité d'infiltration moyenne après colmatage est estimée à moins de 5 l/h/m², ce qui est insuffisant pour envisager l'évacuation d'importants volumes d'eaux pluviales.	Nulle	Modérée Influence sur les fondations des nouveaux chais et sur les dimensions du bassin de régulation et d'infiltration.
Eaux de surface, SDAGE, SAGE et Contrats de milieu	Le site appartient au bassin de la masse d'eau codifiée FRFR18. Gestion actuelle des eaux pluviales issues de la toiture : Infiltration au pied du bâtiment	Fort Eaux de surface vulnérables (source sur site et fossé en aval)	Fort Maîtrise des écoulements
Qualité de l'air	Pas de données pour le site	Nulle	Faible Cadre de vie à maintenir

Thème	Description	Sensibilité	Enjeux
Risques naturels	Risque sismique Le site est sis en zone de sismicité 2, c'est-à-dire dans la zone de sismicité faible	Faible Risque sismique faible	Modéré Incidence à maîtriser sur les risques (inondation principalement) Protection contre les risques
	Aléa et retrait gonflement des argiles Le site est dans une zone fortement sujette au phénomène de retrait et de gonflement des argiles	Faible Risque de mouvement souterrains des argiles	
10. Zones agricoles, AOC, espaces forestiers et maritimes			
Zones agricoles	L'emplacement du projet est actuellement et partiellement occupé par d'anciennes vignes et d'anciennes cultures. Le reste du site est occupé par des voiries calcaires et une pelouse entretenue.	Faible Zone dédiée au activités agricoles	Faible Caractère agricole du projet
AOP-AOPC-IGP	L'INAO recense 56 AOC – AOP et IGP au niveau de la commune de BELLEVIGNE.	Nulle	Nul
Espaces forestiers	Espaces forestiers aux environs du site	Nulle	Nul
Zones de pêche	Il n'y a pas de cours d'eau permanent à proximité du site.	Nulle	Nul
11. Faune, végétation et milieux naturels			
ZNIEFF	La ZNIEFF de type II la plus proche est à environ 2,3 km au nord et au sud du site. Il s'agit de la ZNIEFF de référence n° 540120011 nommée « VALLÉE DU NE ET SES AFFLUENTS »	Nulle	Nul
Zones NATURA 2000	La zone NATURA 2000 la plus proche du site est référencée FR5400417 et relève de la Directive Habitats. Elle est située à 2,3 km au nord et au sud du site.	Nulle	Nul
Zones humides	Absence de zones humides sur le site, mais présence d'une zone humide potentielle.	Fort (zone humide potentielle et zone humide prélocalisée en aval)	Faible Du fait de l'absence de sources de pollution sur le site.
Continuité écologique et trames vertes et bleus	Les installations sont sises dans une zone de corridors écologiques diffus.	Faible Le site existant est déjà fortement anthropisé.	Modéré Le projet devra prendre en compte la création d'espaces verts permettant la continuité écologique
Réserves de biosphère	Il n'y a pas de réserve de biosphère à proximité	Nulle	Nul
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope	Il n'y a pas de zone couverte par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope à proximité du projet	Nulle	Nul
Réserves naturelles	Il n'y a pas de réserves naturelles à proximité	Nulle	Nul
Parc Naturel Régional et National	Il n'y a pas de Parcs Naturels Régional et/ou National à proximité.	Nulle	Nul
Espaces Naturels Sensibles	Il n'y a pas d'ENS à proximité	Nulle	Nul

Tableau 13 : Synthèse de la sensibilité des milieux

10.2 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES PRÉVUES

Les mesures prises par l'entreprise pour maîtriser et limiter ses impacts sur l'environnement sont les suivantes :

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
Phase chantier	Légère augmentation du trafic de poids lourds. Nuisances de type : bruit, poussières... Production de déchets. Risque de déversement accidentel, pollution.	Respect de la réglementation pour les engins. Gestion des déchets. Présence d'un kit antipollution pour une intervention en cas d'épandage accidentel. Horaires de travaux de jour et hors week-end et jours fériés.	Faible Les nuisances sonores seront limitées pour les tiers. Les incidences liées à la phase travaux seront négligeables.
Intégration dans le paysage	Modification du paysage.	Le projet contient une intégration paysagère, les chais seront construits dans le style des bâtiments environnants. Les haies environnantes seront conservées et de nouvelles haies seront créées.	Acceptable Le projet s'intégrera visuellement aux bâtiments environnants.
Eaux superficielles	Consommation d'eau de ville : réserve incendie et réserve PIA. Écoulements accidentels. Concentration des eaux pluviales (surfaces de toitures et enrobées)	Pas de production d'eaux sanitaires. Pas de modification de la production d'eau de process. Pas de risque de pollution par les hydrocarbures compte tenu des faibles mouvements sur le site et du traitement des eaux pluviales susceptibles d'être polluées par un séparateur d'hydrocarbures. Tamponnement des eaux pluviales via un bassin de régulation et d'infiltration. Écoulements accidentels : les zones à risques d'écoulement seront toutes mises en rétention. Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE ADOUR-GARONNE et du SAGE CHARENTE.	Faible à négligeable
Eaux souterraines, sols et sous-sols	Concentration des eaux pluviales (surfaces de toitures et d'enrobées) Fragilisation des installations et sol sismique.	Gestion des eaux pluviales. Passage par un séparateur d'hydrocarbures pour les eaux pluviales susceptibles d'être polluées et tamponnement par un bassin de régulation et d'infiltration Mode constructif des installations adapté à la nature des sols.	Faible Les mesures ci-contre ont toutes pour objet la limitation des pollutions des eaux souterraines, sols et sous-sols en fonctionnements normal et accidentels.
Air	Envois de poussières pendant phase chantier.	Nuisances limitées à la phase chantier	Faible Aucune incidence significative n'est attendue.
Déchets	Pas d'augmentation de la production de déchets hormis en phase travaux.	Collecte séparative et tri des déchets y compris durant la phase travaux. Gestion des déchets sur site conforme aux réglementations.	Faible Aucune incidence significative n'est attendue.
Nuisances sonores	Pas d'impacts significatifs	L'entreprise respectera les valeurs d'émissions réglementaires. Aucune mesure complémentaire n'est envisagée en l'absence d'incidence notable.	Faible Respect des niveaux sonores réglementaires en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches.
Énergie Climat	Consommations énergétiques et émissions de gaz à effets de serre.	Elles comprennent <ul style="list-style-type: none"> la mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée, la mise à l'arrêt des moteurs de camions lors des transferts d'alcool, si le pompage ne nécessite pas d'énergie du camion, la prévention et la réparation des installations techniques, 	Faible La sensibilisation des personnels aux économies d'énergies, l'arrêt des véhicules en attente de chargement/déchargement, le contrôle et l'entretien des installations contribuent à la limitation des consommations énergétiques sur le site.

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
		<ul style="list-style-type: none"> la sensibilisation des opérateurs aux économies d'énergie L'impact de l'entreprise sur le climat sera limité par l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'activité de stockage nécessite que très peu d'énergie.	
Émissions lumineuses	Pas d'impacts significatifs	Pas d'activité nocturne. L'entreprise prévoit l'éclairage du site uniquement dans le cadre de la présence d'un salarié.	Faible.
Transports	Pas de variation du trafic	L'activité de stockage d'alcool de bouche sur le site induit un trafic limité qui ne sera pas modifié par le projet.	Nul
Espaces agricoles	Consommation d'espaces agricoles	Les installations seront construites dans le cadre des activités agricoles du site, dans la continuité des installations existantes.	Faible
Milieu naturel	Site hors zones protégées et dans une zone de la Trame Verte type « corridors diffus »	Aucune mesure de suppression de réduction ou de compensation n'est envisagée en l'absence d'impact. Tous les espaces laissés libres seront transformés en espaces verts.	Faible.
Risque sanitaire	Émissions de gaz d'échappement négligeables. Infiltration d'eaux pluviales.	Traitement des eaux pluviales susceptibles d'être polluées par le séparateur d'hydrocarbures. Tamponnement des eaux pluviales via un bassin de régulation et d'infiltration.	Nul

Tableau 14 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

À noter qu'il n'y a pas de projet connu dans la proximité du site susceptible d'avoir des impacts cumulés avec ceux de l'entreprise.

10.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'entreprise suivra ses performances environnementales au travers de la surveillance de ses rejets notamment par :

- le suivi de la qualité des eaux pluviales rejetées par des analyses annuelles,
- à défaut de pouvoir y déroger, le suivi des niveaux de bruit émis par ses installations tous les 5 ans lors de campagnes de mesures en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches,
- le suivi de ses déchets par la tenue d'un registre.

11. ÉTUDE DE DANGERS

11.1 POTENTIELS DE DANGERS

Le tableau suivant résume les potentiels de dangers associés aux installations et précise ceux qui seront retenus à étudier dans l'analyse de risques.

Système	Potentiel de danger	ERC	Phénomène dangereux	Retenu
Chai n° 1	500 m ³ d'alcools dont des cuves	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion si cuves inox	Incendie, explosion, pollution
Chai n° 2	500 m ³ d'alcools dont des cuves			
Postes de dépotage alcools	Citernes de 30 m ³	Fuite		Explosion
Aire de lavage	Bac de produits phytosanitaires de 15 m ³	Fuite	Pollution	Pollution

Tableau 15 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers

11.2 SÉLECTION DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX

Le tableau suivant précise la liste des phénomènes dangereux retenus comme susceptibles, en l'absence de maîtrise, d'atteindre les enjeux extérieurs de l'établissement directement ou par effets dominos, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur caractérisé par des effets létaux ou des effets irréversibles à l'extérieur du site.

Type	N° PhD	Phénomène dangereux
Incendie	A	Incendie d'un chai
Explosion	B	Explosion de bac atmosphérique
Effet thermiques	C	Pressurisation de bac pris dans un incendie
Explosion	D	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne

Tableau 16 : Phénomènes dangereux retenus

Les phénomènes dangereux non susceptibles d'engendrer de tels effets à l'extérieur du site sont écartés notamment :

- les incendies du local électrique,
- les explosions de vapeurs de type ATEX hors zones 0,
- les incendies aux postes de dépotage d'alcools, les zones étant prévues sur rétention déportée.

A noter que la présence d'événements convenablement dimensionnés sur les cuves de stockage d'alcools rendra physiquement impossible le phénomène D de pressurisation de bac pris dans un incendie.

11.3 RECOMMANDATIONS POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES

11.3.1 MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES

Les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre sur le site ont été décrites au chapitre 9.3 de la « PARTIE 5 : ÉTUDE DE DANGERS ». Elles regroupent :

- des mesures de prévention opérant en amont de l'évènement redouté,
- des mesures de protection intervenant en aval de l'évènement redouté central et visant à réduire ou supprimer les effets des phénomènes dangereux sur les personnes, les biens ou l'environnement.

Elles peuvent être techniques et/ou organisationnelles. Ces mesures sont reprises par phénomène dangereux ci-après.

11.3.2 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE

L'entreprise prévoit la mise en œuvre des mesures techniques suivantes vis-à-vis du risque incendie :

- une accessibilité des stockages et de la réserve d'eau aux engins du SDIS ;
- des moyens en eau en adéquation avec le phénomène majeur d'incendie. Le dimensionnement des moyens en eau a été présenté au chapitre 4.4.1.1 de l'étude de dangers. Les besoins en eau ont été estimés à 270 m³, sur la base de l'incendie du chai 1 ou 2 :
 - l'incendie d'un chai de 299,46 m² à raison de 0,9 m³ d'eau/m² de surface de chai ;
 - pas de protection du chai voisin donc pas de besoins supplémentaires ;

Ce besoin sera couvert par la réserve incendie existante de 600 m³,

- 3 emplacements d'engins au droit de la réserve incendie ;
- une implantation avec un éloignement des limites de propriétés conforme aux prescriptions du cahier des charges relatif aux stockages d'alcools soumis à autorisation ;
- une construction conforme à ce même cahier des charges (murs REI240, couverture broof T3, 1 m² d'exutoires...). Les caractéristiques des constructions ont été présentées dans la « partie n° 3 — Description des installations existantes et projetées » au chapitre 4.4 4,4 et au chapitre 4.2.2 de l'étude de dangers ;
- la mise en place d'un réseau RIA dopés à l'émulseur pour liquides miscibles à l'eau conforme à la règle APSAD ;
- des extincteurs de puissance 144B en nombre suffisant par chai ;
- la protection foudre de toutes les structures à risques ;
 - l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
 - la conformité des matériels électriques (normes ATEX, décret n° 88-1056...);
- la mise en rétention interne des chais pour 100 % de la QSP +0,5 m³/m² de surface du chai,
- la mise en place d'une détection incendie sur tous les chais,
- la mise en place d'une détection intrusion sur l'ensemble du site.

11.3.3 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION

Les mesures techniques prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'explosion sont les suivantes :

- réalisation de l'étude ATEX et conformité du matériel électrique au zonage ATEX,
- conformité de la protection foudre ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- une prise de terre au poste de dépotage d'alcools,
- l'inertage des cuves d'alcools lorsqu'elles sont non utilisées.

La délimitation des zones ATEX sera réalisée conformément aux directives 94/9/CE et 1999/92/CE ainsi qu'à l'arrêté du 8 Juillet 2003. Le zonage ATEX est réalisé conformément aux zones suivantes :

- Zone de type 0 : mélange explosif présent en permanence
- Zone de type 1 : mélange explosif pouvant apparaître en fonctionnement normal,
- Zone de type 2 : mélange explosif pouvant apparaître dans des conditions anormales de fonctionnement et de courte durée.

Ces zones ATEX feront l'objet d'un affichage et de consignes spécifiques.

11.3.4 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE

Face au risque de pressurisation de cuve prise dans un incendie :

- les cuves inox sont toutes dotées d'évents convenablement dimensionnés (trappes de trou d'homme déverrouillées),
- elle prévoit de doter toute nouvelle cuve d'alcools d'une surface d'évent adéquate pour rendre physiquement impossible ce phénomène.

11.3.5 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION

L'entreprise prévoit :

- la mise en œuvre d'un réseau de collecte des écoulements accidentels drainant l'aire de dépotage vers un bassin de rétention de 30 m³. Une vanne permet de raccorder l'aire de dépotage à ce bassin uniquement lors des opérations de dépotage. Ce bassin est vidé régulièrement via une pompe pour empêcher les eaux de pluies de s'y accumuler,
- la mise en rétention interne des chais
 - via un encaissement de 200 cm et des seuils de 17 cm pour le chai existant,
 - via un encaissement de 217 cm pour le nouveau chai,Le volume de rétention sera de 650 m³ par chai soit 100 % de la QSP + 0,5 m³/m² de surface au sol,
- le traitement des eaux pluviales susceptibles d'être polluées par des séparateurs d'hydrocarbures
- le tamponnement et l'infiltration ou le rejet vers le réseau de l'ensemble des eaux pluviales du site,
- la récupération et le traitement des eaux de l'aire de lavage,
- de disposer de matériel d'intervention d'urgence en cas d'écoulement de faible ampleur comprenant de l'absorbant, des moyens de pompage... pour faire face à tout déversement accidentel.
- .

11.3.6 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION

Les mesures organisationnelles prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'incendie et d'explosion sont les suivantes :

- l'application d'une procédure de dépotage intégrant également le risque foudre et la formation APTH des chauffeurs transportant des alcools,
- l'application de procédures de manipulation des produits dans les locaux à risques,
- la mise en œuvre de permis de feu et de permis de travail,
- l'interdiction de travaux avec point chaud sur toute cuve non inertée à l'eau auparavant,
- des consignes de sécurité et de sensibilisation du personnel,
- l'affichage d'interdictions de type « interdiction de fumer », « interdiction de sources d'inflammation »,...
- la vérification périodique par des organismes agréés :
 - des installations électriques, y compris par thermographie,
 - des équipements de sécurité de type exutoires, extincteurs...,
 - la vérification des installations de protection contre la foudre,
- le maintien en permanence des ressources en eau à destination des secours et de leur accessibilité permanente,
- la vérification périodique de la disponibilité des 30 m³ au sein du bassin de rétention,
- la formation du personnel à la première intervention,
- ...

L'entreprise tiendra à jour un registre de suivi de la maintenance et des vérifications périodiques réalisées sur ces mesures de maîtrise des risques. Ce registre sera à disposition de l'inspection des installations classées.

11.3.7 MOYENS DE LUTTE EXTERNE

En cas d'incendie, l'entreprise fera appel au SDIS 16 qui sollicitera les pompiers de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE et les renforts des casernes les plus proches.

L'ensemble des moyens externes est décrit au chapitre 4.4.3 de l'étude de dangers.

11.4 SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Les distances d'effets dominos sont données aux chapitres 8.3.3.2, 8.4.4 et 8.5.2 de l'étude de dangers.

L'analyse des effets dominos permet de conclure que :

- en cas d'incendie d'un chai, il n'y a pas d'effet dominos attendu en cas de tenue des murs. Les chais sont suffisamment éloignés pour ne pas nécessiter de protection ;
- tous les locaux seront dotés de murs coupe-feu 4 h.

11.5 SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES

On notera la présence des distilleries de la SARL DE LA TUILERIE, du DOMAINE PIERRE DE BECHILLON-BORAUD et de DISTILLERIE DES TAUPIERS en limite du site. Les chais existants et projetés seront implantés à plus de 28 m de la limite avec ces sites et ils ne seront pas susceptibles d'impacter le projet. Il n'y a pas d'autre d'établissements à proximité susceptibles d'impacter le site du projet ou d'être impactés par celui-ci.

En cas d'accident sur le site, l'arrêt de la circulation sur la route départementale à proximité du site ne sera pas nécessaire.

11.6 ÉLÉMENTS RELATIFS A LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

11.6.1 ÉLÉMENTS RELATIFS A LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Les tableaux suivants récapitulent les distances d'effets obtenus pour les phénomènes d'incendie, d'explosion et de pressurisation, ainsi que leurs probabilités, gravités et classement dans la grille MMR.

Phénomène incendie	Type d'effets	Zone d'effets	SELS Flux 8 kW/m ²	SEL Flux 5 kW/m ²	SEI Flux 3 kW/m ²	Cinétique	Prob. Finale	Gravité Finale	Classe MMR
A — Chai	Thermiques	Longueur*	4	4	6	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
		Largeur	/	/	/				
C — Pressurisation de cuve	Thermiques	550 hl	19	14	14	Lente et retardée	5	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé

* Face à la grande porte

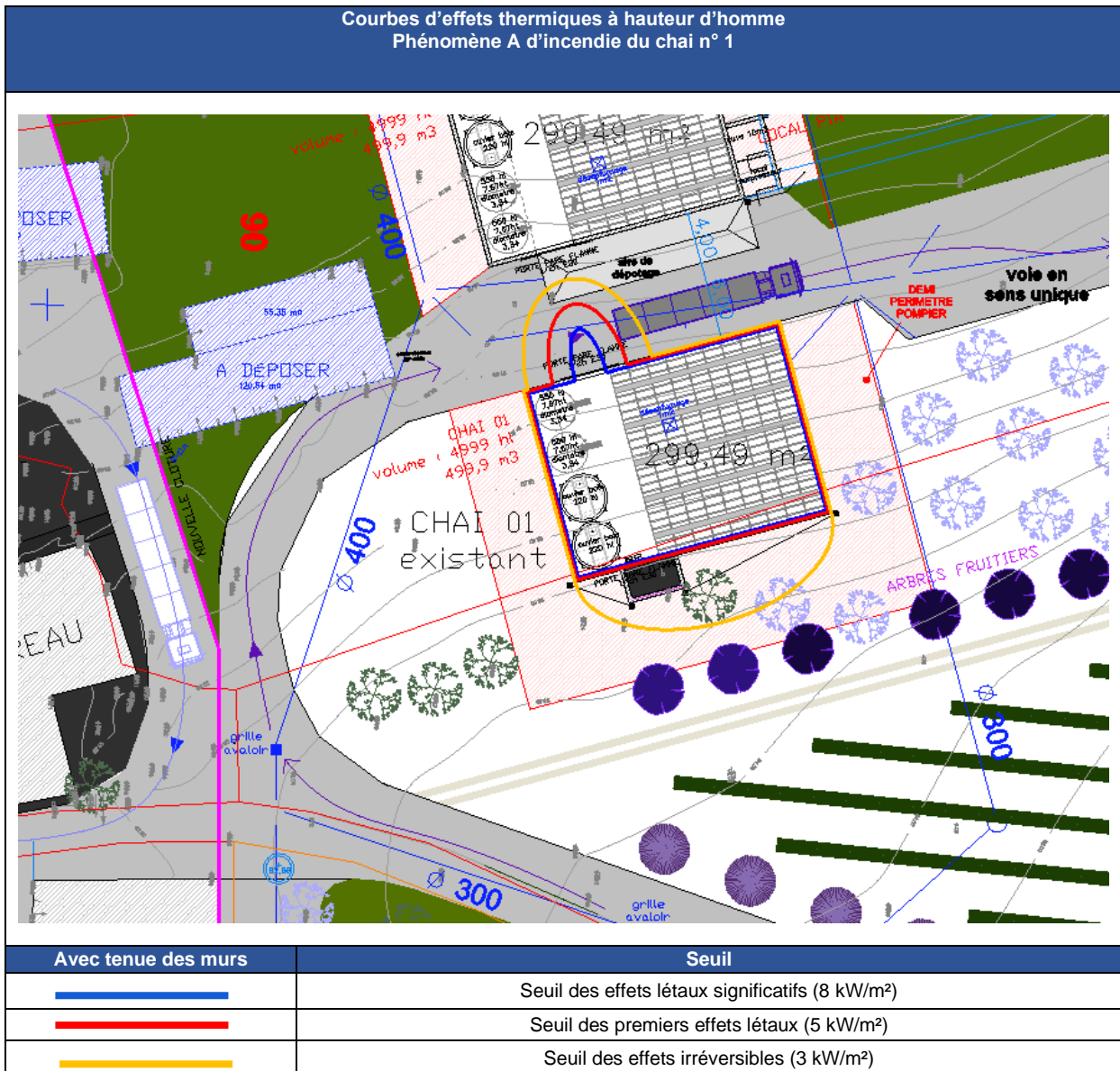
Tableau 17 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR

Le scénario de pressurisation peut être rendu physiquement impossible en dotant chaque cuve d'une surface d'évent suffisante. **Toutes les cuves qui seront installées seront pourvues d'une surface d'évent adéquate pour rendre ce phénomène de pressurisation physiquement impossible.**

PhD	n°	Type d'effets	Distances (m) aux seuils d'effets (augmentées à la demi-dizaine supérieure)				Cinétique	Prob. Finale	Gravité Finale	Classe MMR
			20 mbar	50 mbar	140 mbar	200 mbar				
B — Explosion de bac atmosphérique	550 hl	Surpression	60	30	15	10	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non classés
D — Explosion d'une citerne routière	300 hl		45	25	10	10	Rapide	4	Pas d'effets significatif à l'extérieur	Acceptable

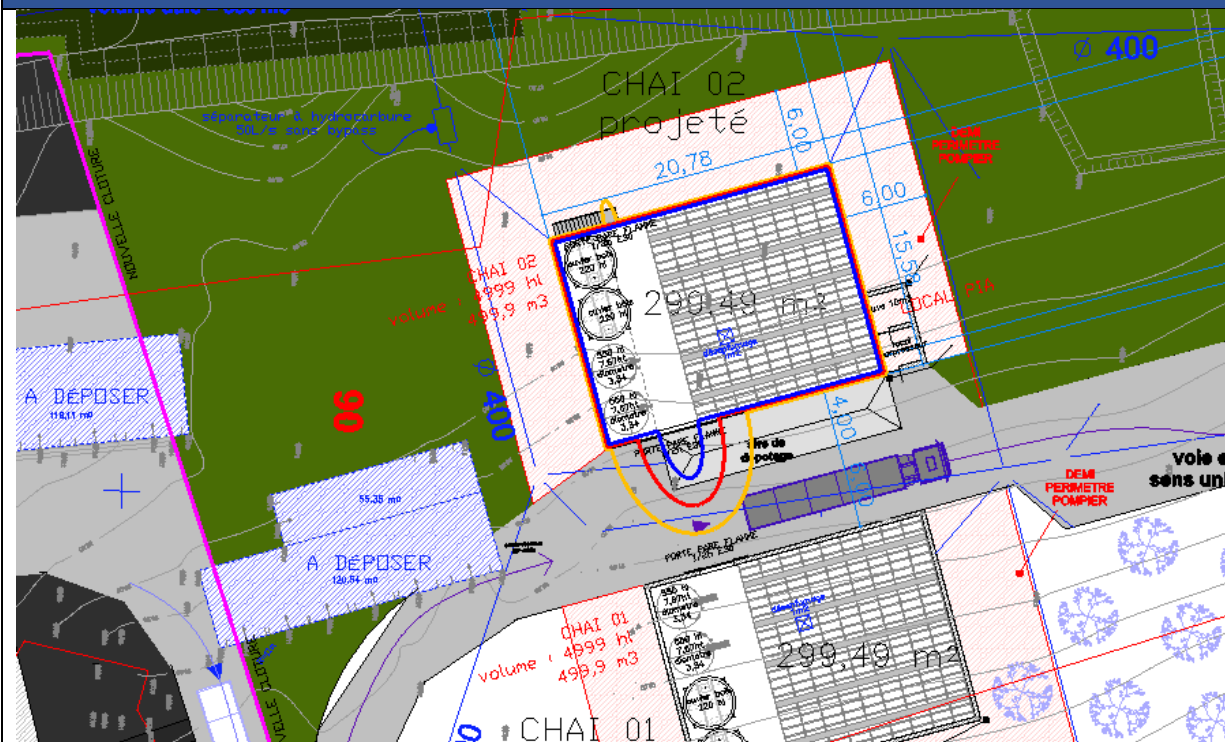
Tableau 18 : Synthèse des distances d'effets de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR




11.7 TRACES DES PÉRIMÈTRES D'EFFETS DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX



Avec tenue des murs, les périmètres des effets ne sortent pas du site.

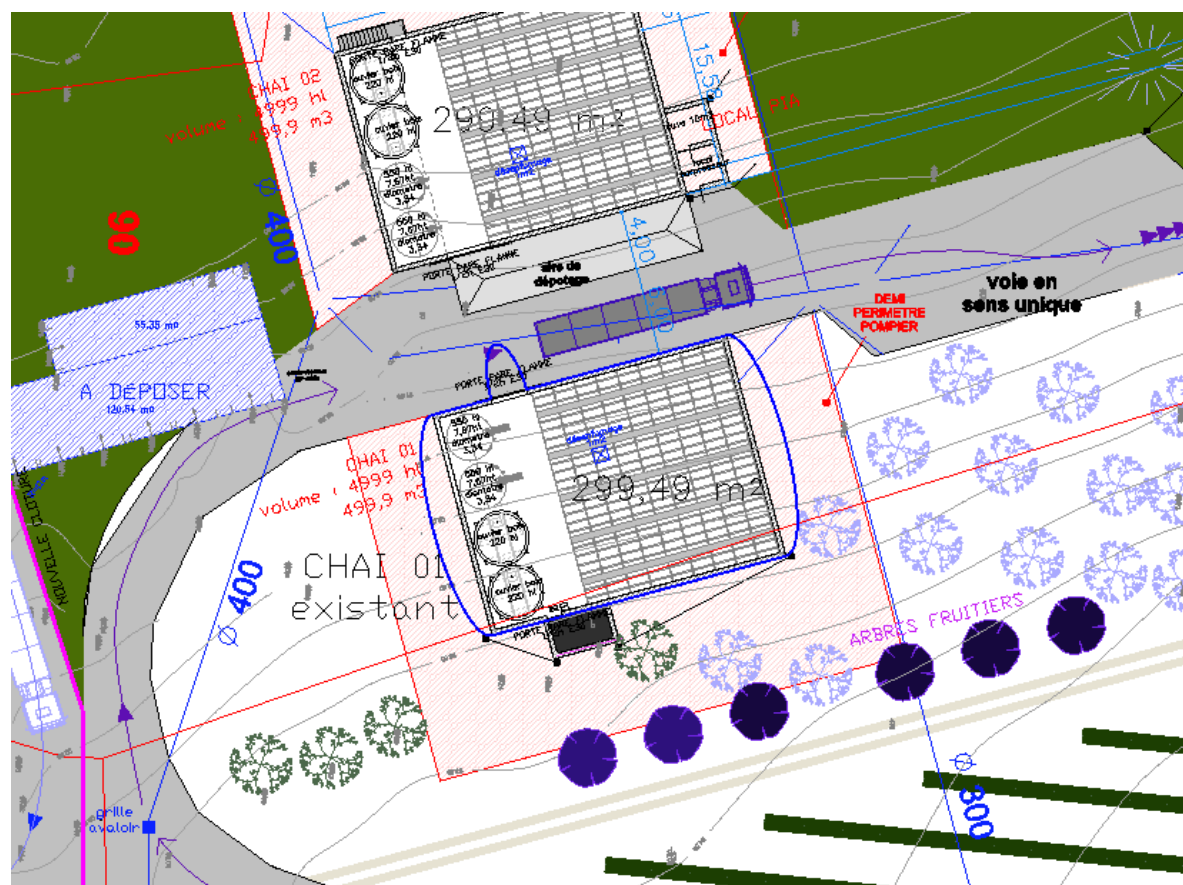
**Courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme
Phénomène A d'incendie du chai n° 2**



Avec tenue des murs	Seuil
	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m²)
	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m²)
	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m²)

Avec tenue des murs, les périmètres des effets ne sortent pas du site.

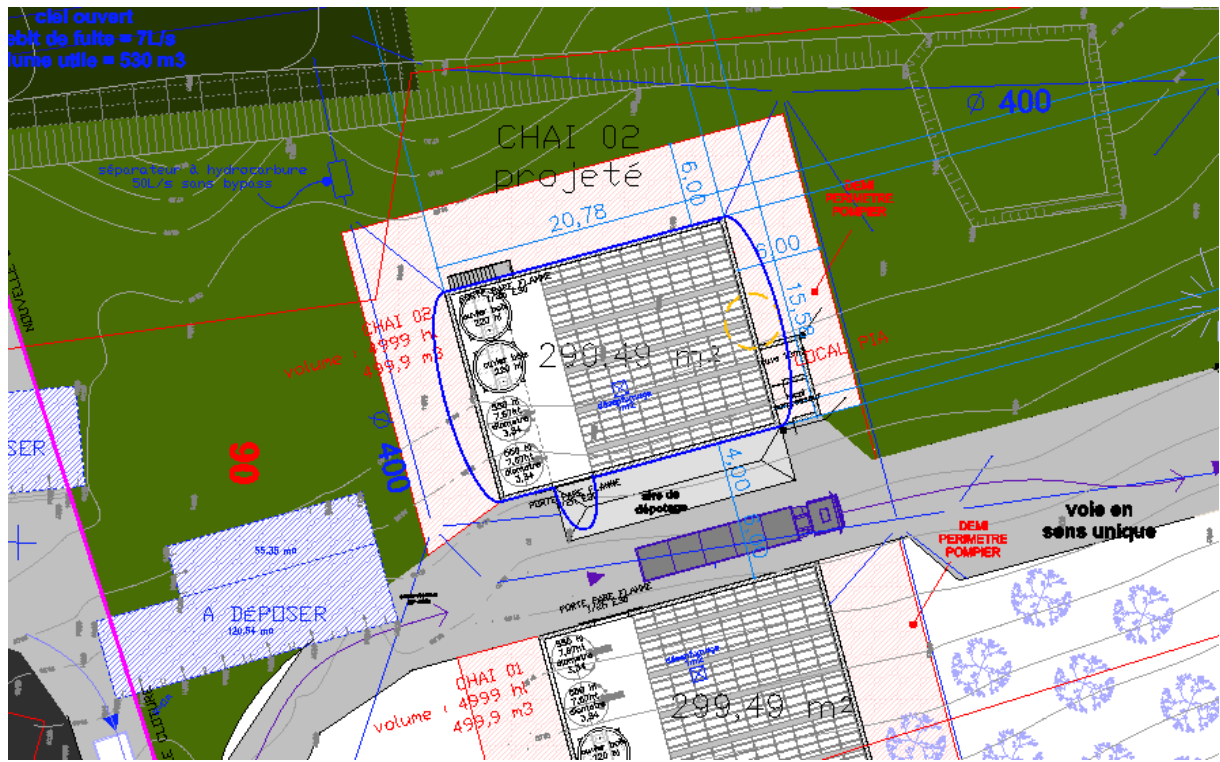
**Courbes d'effets thermiques domino sur les structures
Phénomènes A d'incendie du chai n° 1**



Avec tenue des murs	Seuil
	Seuil des effets dominos (8 kW/m ²)

Avec tenues des murs, il n'y a pas d'effet dominos.

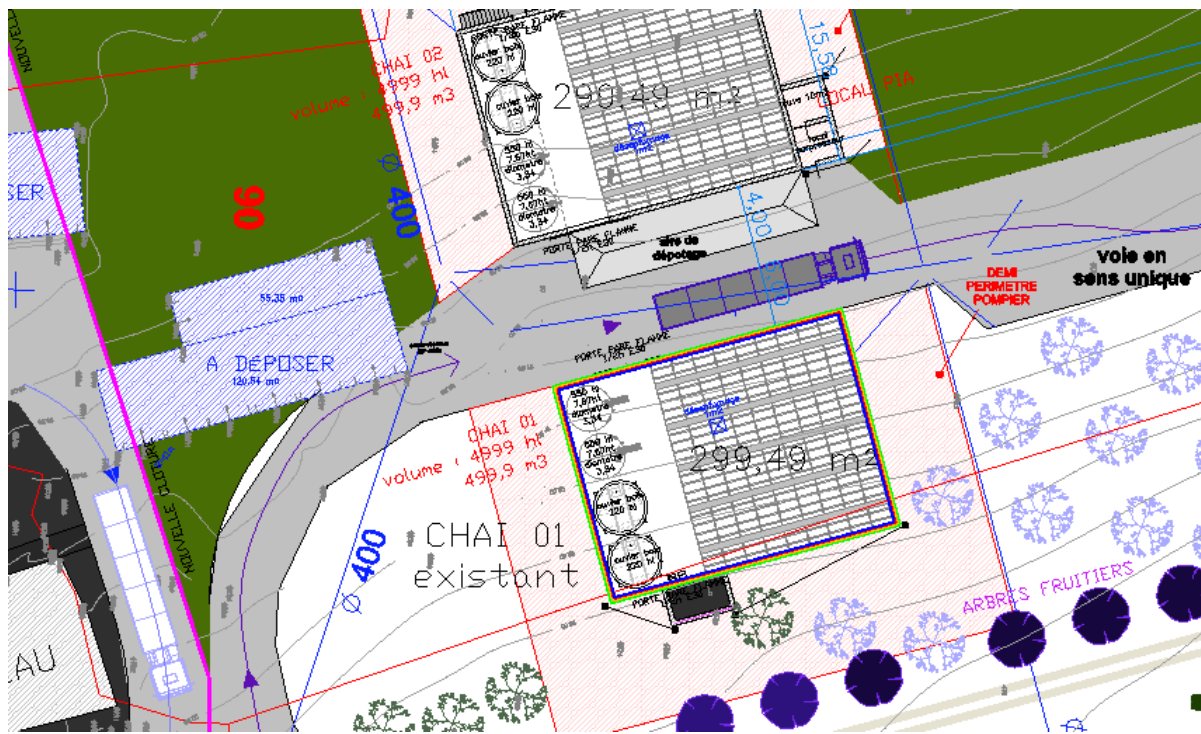
**Courbes d'effets thermiques domino sur les structures
Phénomènes A d'incendie du chai n° 2**







Avec tenue des murs	Seuil
	Seuil des effets dominos (8 kW/m²)

Avec tenus des murs, il n'y a pas d'effet dominos.

Courbes enveloppes des effets de surpression
Phénomène B d'explosion de bac atmosphérique — Chai n° 1

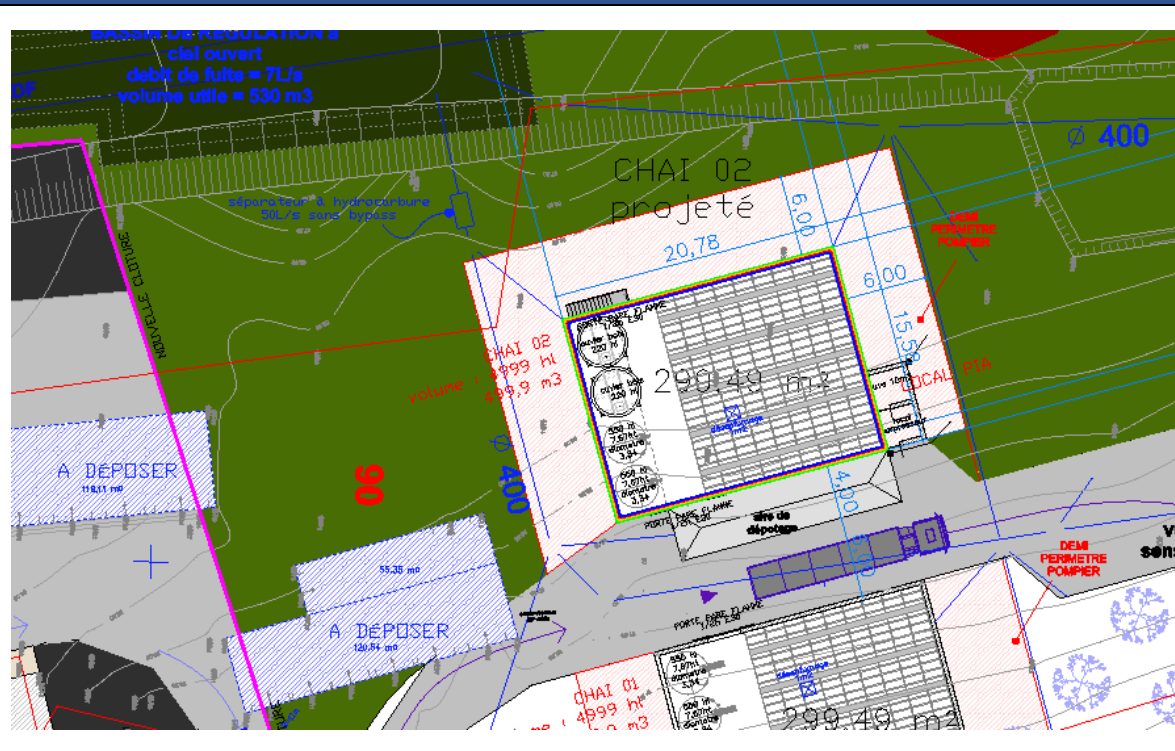


Seuil





	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effet à attendre à l'extérieur du chai.

**Courbes enveloppes des effets de surpression
Phénomène B d'explosion de bac atmosphérique — Chai n° 2**

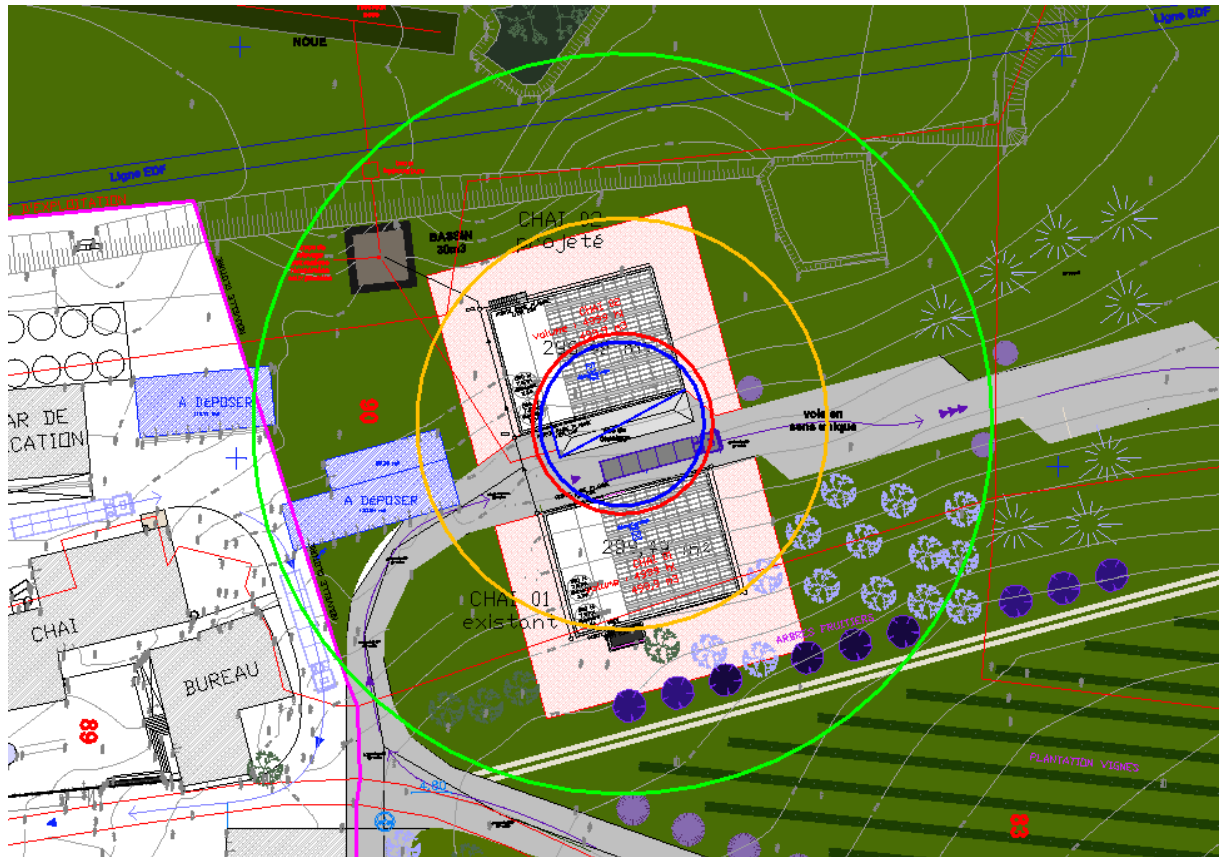


Seuil





	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effet à attendre à l'extérieur du chai.

**Courbes enveloppes des effets de surpression
Phénomène D d'explosion de bac atmosphérique
Explosion d'un camion-citerne sur l'aire de dépotage**

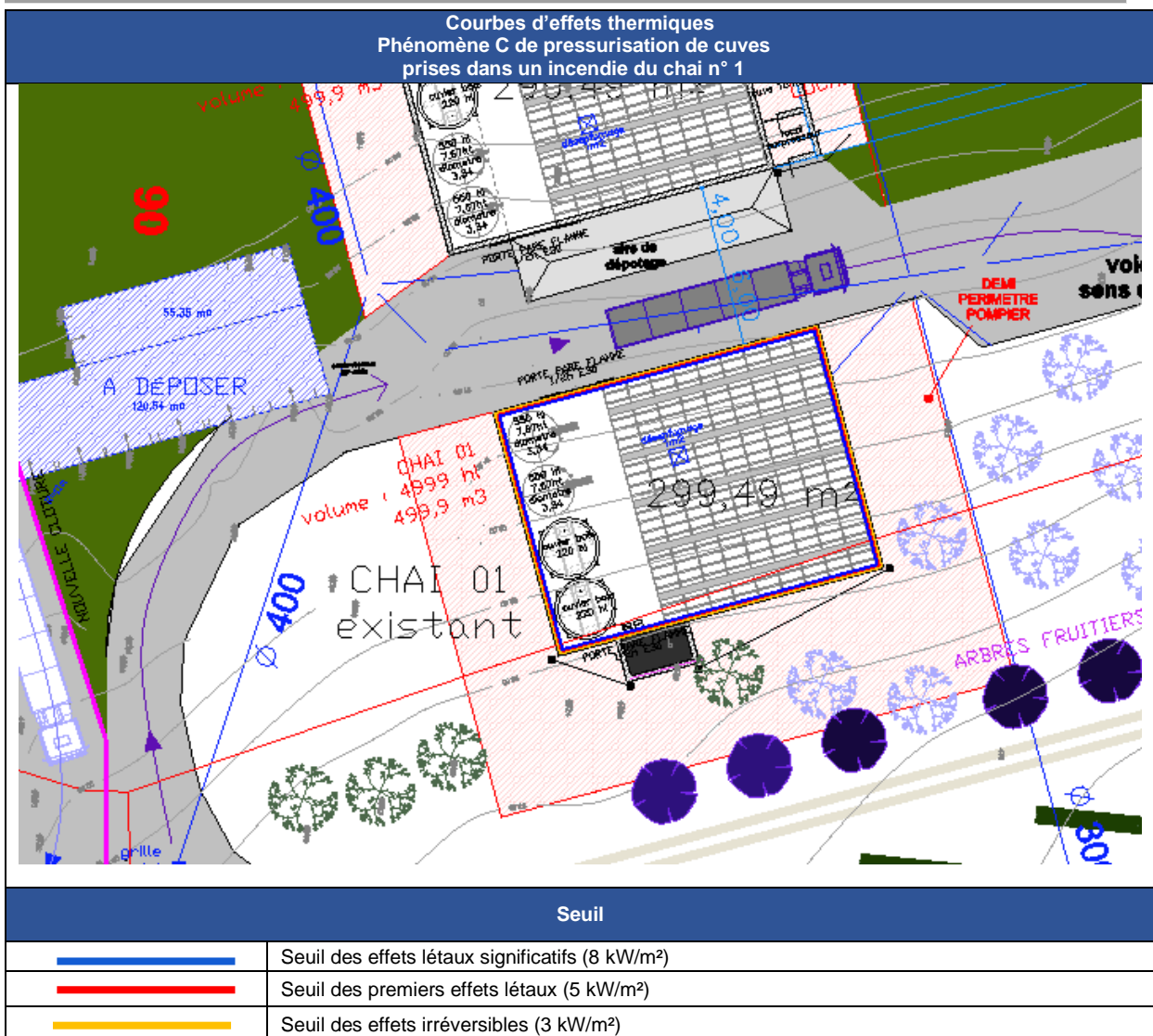


Seuil

	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)

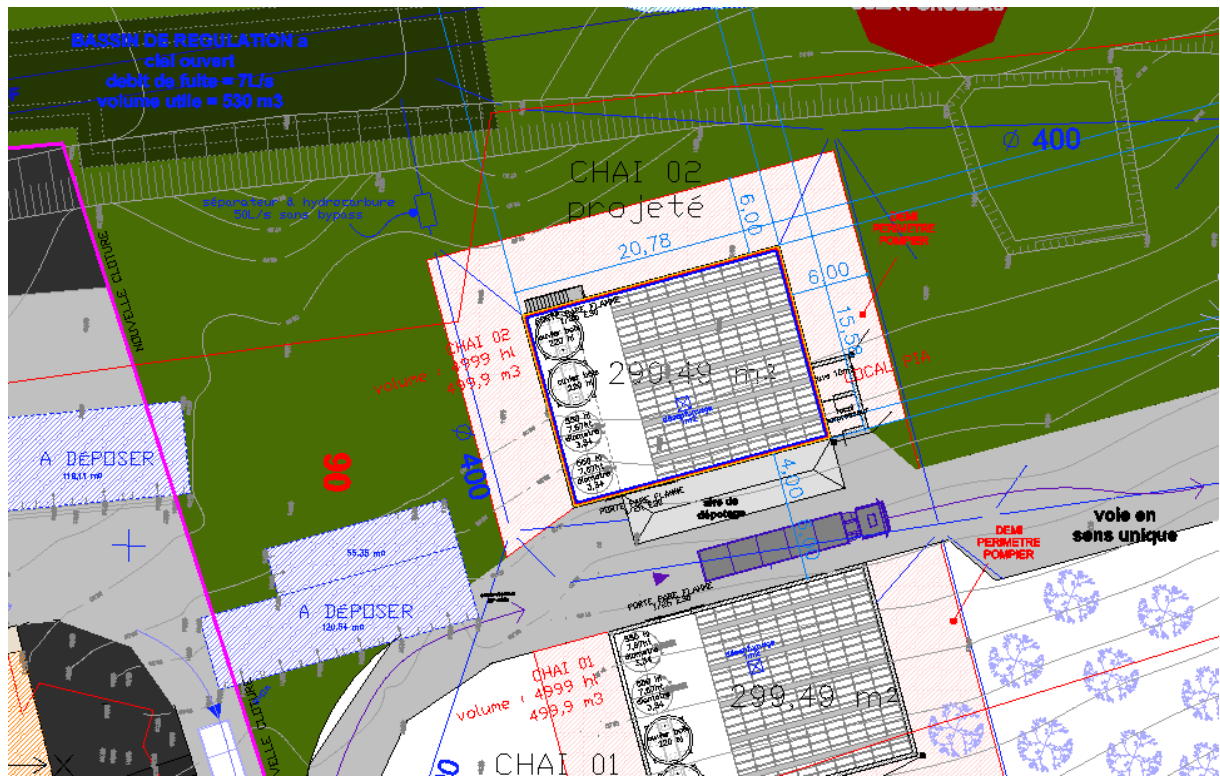
Le tracé ci-dessus ne prend pas en compte la présence de murs.

En cas d'explosion d'une citerne routière, les effets létaux sont contenus à l'intérieur du site. Les effets réversibles sortent au sud du site, mais n'atteignent pas d'installation.



En présence des murs, aucun effet de surpression n'est à attendre à l'extérieur des bâtiments.
En présence d'évents convenablement dimensionnés, le phénomène est physiquement impossible.
Toutes les cuves qui seront installées sur site seront pourvues d'une surface d'évent adéquate pour rendre ce phénomène de pressurisation physiquement impossible.

**Courbes d'effets thermiques
Phénomène C de pressurisation de cuves
prises dans un incendie du chai n° 2**



Seuil

	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²)
	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m ²)
	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²)

En présence des murs, aucun effet de surpression n'est à attendre à l'extérieur des bâtiments.
En présence d'évents convenablement dimensionnés, le phénomène est physiquement impossible.
Toutes les cuves qui seront installées sur site seront pourvues d'une surface d'évent adéquate pour rendre ce phénomène de pressurisation physiquement impossible.